

## Communiqué de presse

Bruxelles, 12 mai 2014

### Fost Plus poursuit l'implantation du tri avec la confiance de ses partenaires

Fin 2013, Fost Plus a reçu son cinquième agrément valable jusque fin 2018. Ce texte, délivré par la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE), confirme le modèle belge en matière de Responsabilité des Producteurs et la confiance que les autorités accordent à Fost Plus pour la gestion des déchets d'emballages.

Fost Plus a atteint en 2013 un taux de recyclage de 87,5%, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (88,4% en 2012), due surtout à la diminution des quantités de papier-carton collecté. Même si la quantité collectée a diminué, la commercialisation des matériaux sur le marché du recyclage a permis de garder le même niveau de recette que l'année précédente.

En 2013, Fost Plus a poursuivi ses initiatives de tri en-dehors du domicile, plus de 2.000 tonnes de PMC ont été collectés via ce canal. L'évolution des législations régionales vers une obligation de tri des PMC en entreprise donne un coup de pouce à la politique de tri hors du domicile lancée par Fost Plus, il y a quelques années déjà.

A l'occasion de ses 20 ans, Fost Plus sort son premier rapport de durabilité, bilan de 20 ans de geste de tri en Belgique qui peut se résumer en 11 millions de tonnes recyclées et 10 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.

#### Malgré une diminution des quantités recyclées, un niveau de recette égal

Avec un taux de recyclage de 87,5% et 678.478 tonnes d'emballages recyclées, on assiste à un léger tassement des résultats de recyclage par rapport à ceux de 2012 (-0,9%). Cette baisse est essentiellement imputable à la fraction papier-carton et s'explique par différents facteurs. La valeur de marché élevée du papier-carton incite certains à organiser des collectes parallèles (légal ou non), avec pour effet de faire sortir des tonnages des statistiques officielles de recyclage. Qui plus est, le changement de consommation de l'information accompagnant la montée en puissance de l'ère digitale a pour conséquence une baisse de la vente des journaux et magazines. A noter que cette évolution à la baisse du papier-carton n'est pas propre à la Belgique et ne remet nullement en question la position de leader européen occupée par notre pays en matière de tri des déchets d'emballages.

Même si la quantité collectée a diminué, l'excellente qualité des matériaux livrés aux recycleurs et une demande soutenue du marché pour les matières premières secondaires ont permis de maintenir (voire même de légèrement augmenter +0,9 mio d'euros) les recettes en provenance de la commercialisation des matériaux collectés.

#### Le tri hors domicile prend de l'ampleur

Testé dans les écoles (dans les années 90) et sur des festivals (dans les années 2000), le tri hors domicile a été affiné et est devenu un axe stratégique important pour Fost Plus. Cette politique de tri hors du domicile repose sur différents principes : progressivité, groupes-cibles, uniformité du message de tri et de la signalétique qui l'accompagne, prise en compte des spécificités locales... bref les ingrédients de la recette qui a fait du tri au sein des ménages une réussite.

Fost Plus se réjouit de l'évolution du cadre légal vers l'obligation de tri des PMC en entreprise aussi bien en Flandre (juillet 2013) qu'à Bruxelles (février 2014). Il dénote une convergence de vue sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour une transition vers la société du recyclage et de l'économie circulaire.

En 2013, Fost Plus s'est concentrée sur le tri en entreprise, en mettant en place le site [www.trierautravail.be](http://www.trierautravail.be) dont le succès ne se dément pas. Plus de 1.300 demandes de soutien nous sont parvenues afin d'obtenir, sans aucun frais, du matériel de sensibilisation. D'autres groupes-cibles ont été identifiés afin d'y instaurer le tri, en tenant compte de leurs spécificités, au travers du matériel de communication développé : les transports en commun et Brussels Airport, les centres sportifs (concrétisés avec Bloso/Adeps), les universités (concrétisés avec UHasselt et l'ULB), les lieux de campement (concrétisés avec De Kluis), les hôpitaux. Fost Plus propose également des formations à destination du personnel des organisations concernées pour un bon usage des outils de tri mis en place.

Afin de soutenir cette expansion du tri hors des domiciles, une campagne de communication de grande ampleur, déclinée en TV, radio et affichage, a été lancée début 2014 (<http://www.fostplus.be/Pages/default.aspx?LCID=1036> ).

En 2013, ce sont plus de 2.000 Tonnes de PMC qui ont été collectés à travers le canal hors du domicile, et dont Fost Plus prend en charge une partie substantielle des coûts de collecte et de tri.

## Fost Plus lance son premier rapport de développement durable

A l'occasion de ses 20 ans, Fost Plus a souhaité présenter son bilan en matière des 3 P (Planet, People, Profit). En résumé :

Planet :

- 11 Mio de tonnes recyclées en 20 ans (soit une tonne par habitant)
- 10 Mio de tonnes de CO<sub>2</sub> évités (soit une économie comparable à celle engendrée par le fonctionnement de 5.500 éoliennes durant un an)

People :

- 2.500 emplois créés par le système dont 74% pour des personnes peu qualifiées
- 3.000 personnes formées sur les 5 dernières années

Profit :

- un système dont le ratio coût/performance est l'un des meilleurs d'Europe : 6 euro par habitant et par an pour un taux de recyclage de 87,5%
- coût du système : 191 euros/tonne recyclée dont 92 euros/tonne sont couverts par la commercialisation des matériaux collectés

## Un nouvel agrément, un compromis entre desiderata du monde de l'entreprise et des autorités publiques

Le nouvel agrément délivré par la CIE, instance dans laquelle siègent des représentants des trois Régions, est valable jusque fin 2018. Il repose sur la demande d'agrément introduite par Fost Plus et sur une concertation, orchestrée par cette même CIE, des parties prenantes. Ce nouveau cadre légal permettra notamment de concrétiser différentes actions souhaitées par Fost Plus, telles que: poursuivre les efforts pour généraliser le tri hors foyer, encourager le recyclage d'autres plastiques que ceux collectés via le sac bleu ou encore optimiser le scénario de collecte (adaptation des fréquences et des horaires de passage, usage de conteneurs pour l'habitat collectif par exemple). Si optimiser le système existant est à l'ordre du jour, il conviendra néanmoins de rester vigilant à la maîtrise des coûts et de la qualité des matériaux collectés.

---

## A propos de Fost Plus

L'asbl Fost Plus est l'organisme privé agréé qui se charge de l'obligation de reprise et d'information relative aux déchets d'emballages ménagers pour le compte des entreprises qui lui sont affiliées. A cette fin, elle prend toutes les mesures nécessaires pour promouvoir, coordonner et financer la collecte sélective, le tri et le recyclage afin d'atteindre les pourcentages de recyclage (80%) et de valorisation (90%) imposés par les autorités.

Fost Plus travaille également avec ses membres à réduire l'empreinte environnementale de leurs emballages.

Pour rester au courant des actions de Fost Plus, abonnez-vous à la page Twitter [@fostplus](https://twitter.com/fostplus) ou rendez-vous sur la partie presse du site [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be).

Youri Sloutzky

Public Relations Fost Plus

Tél. : 02 775 04 98

[youri.sloutzky@fostplus.be](mailto:youri.sloutzky@fostplus.be)

[www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)